

Maître Marie-Pierre LIEURADE  
Suppléante de Maître Vincent ALLAUZEN  
Huissier de Justice  
19, Avenue Marcel Dassault 93370 Montfermeil

Email : [vincent.allauzen@huissier-justice.fr](mailto:vincent.allauzen@huissier-justice.fr)

# PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE



# PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF  
ET LE VINGT SEPT MARS

## A LA REQUETE DU :

**Syndicat des copropriétaires de la Résidence LES ESTUDIALES à Noisy le Grand -93-**, agissant poursuites et diligences de son syndic, la Société FONCIA ICV, SAS au capital de 38 112.25 €, RCS BOBIGNY 385 298 849, dont le siège social est à Noisy le Grand – 93- La Closerie du Mont d'Est, 409 Place Gustave Courbet, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège en cette qualité.

Et pour laquelle domicile est élu à Pavillons sous Bois – 93320 – 14, Allée Michelet, au Cabinet de Maître Thierry BAQUET, membre de la SCPA DOMINIQUE DROUX & BAQUET, Avocats au Barreau de la Seine Saint Denis, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le Tribunal de Grande Instance et ses suites,

## AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 27 Novembre 2018 par acte du ministère de Me ROSENTHAL, Huissier de Justice en la commune de Revel.

## LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un appartement sis 5 Boulevard du Levant à Noisy le Grand - 93 (Seine Saint Denis), **Lot numéro 99**, dont est propriétaire Monsieur ( ) et ce, ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

**Je, Marie-Pierre LIEURADE Huissier de justice suppléante de l'office d'huissier de justice de Maître Vincent ALLAUZEN, sis 19, Avenue Marcel Dassault 93370 MONTFERMEIL, soussignée,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée 5 Boulevard du Levant à Noisy le Grand - 93 (Seine Saint Denis),

Où étant ce jour sur place, en présence de Monsieur VINAGRE, serrurier et de deux témoins.

L'appartement se situe au 2<sup>ème</sup> étage face.

Personne ne répondant à mes appels, Monsieur VINAGRE procède alors à l'ouverture forcée de la porte.

J'ai constaté ce qui suit :

Je constate que les lieux sont libres de toute occupation et ont visiblement été abandonnés.

## CONSTATATIONS

Les façades de l'immeuble sont en bon état.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont également en bon état.

Les parties communes sont en bon état d'entretien.



Les lieux consistent en un appartement comprenant une pièce principale, coin cuisine, salle de bains.

Les lieux sont distribués comme suit :

La porte d'entrée en bon état ouvre sur un dégagement :

Le linoléum recouvrant le sol est à l'état d'usage mais n'a visiblement fait l'objet d'aucun entretien.  
La peinture des murs et du plafond est également à l'état d'usage.

L'équipement comprend un point lumineux central et un interphone.

Un placard mural dans lequel se trouve un système de disjoncteur et tableau de fusibles.



- **Le salon :**

Le linoleum recouvrant le sol, la peinture des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à un vantail à châssis PVC et double vitrage équipée de volets roulants.
- Un convecteur électrique.



### - Le coin cuisine :

L'équipement comprend :

- Une kitchenette comprenant un évier en inox à un bac équipé d'un robinet mélangeur, encastré dans un meuble bas.
- Deux plaques électriques.
- Un réfrigérateur.
- Un placard de type KZ dont les portes sont démontées de leur rail.



- **La salle de bains :**

Le linoleum recouvrant le sol est en bon état.

La peinture du plafond est à l'état d'entretien.

Le carrelage de protection des murs est à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Un bac à douche équipé d'un flexible et d'une paroi en mauvais état.
- Un lavabo muni d'un robinet mélangeur surmonté d'un miroir.
- Un point lumineux central.
- Un cumulus.
- Un bloc WC dont la cuve est entartée.



***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE  
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***

